

Hôpitaux | **ap.**
Universitaires | **hm**
de Marseille



**PROJET PÉDAGOGIQUE
ÉCOLES ET INSTITUTS DE FORMATION AP-HM
2021/2026**

Mise à jour le 01 septembre 2022

SOMMAIRE

I-	Présentation des filières du pôle formation - Contexte règlementaire	3
	1 : La formation initiale : 10 filières et référentiels. Quotas. Erreur ! Signet non défini.	
	2 : La formation continue du pôle IRFSS : une activité complémentaire.	6
	3 : Un centre d'apprentissage	7
	4 : Un centre de préparation au concours et remises à niveau	7
	5 : La VAE	7
	6 : Un centre de documentation . Le développement de la Recherche	7
II-	Organisation générale de la formation	7
III-	Conception générale de la formation	8
	1 : Concept du Projet Pédagogique	8
	2 : Objectif global et Finalité de la formation	8
	3. Valeurs du projet pédagogique-----	7
	4 : Principes pédagogiques	10
	5 : L'alternance	11

IV- Méthodes, Suivis pédagogiques et Coaching _____ 11

**1 : Démarche pédagogique : -----
-----11**

1. Le Concept-----12

2 : Le Suivi pédagogique individuel et collectif-----14

3. L'Evaluation-----15

V: Stages et formation clinique _____ 14

1. Qualification et Agrément des stages -----14

2. Organisation et construction des stages _____ 15

3. Moyens, méthodes et outils pour permettre aux étudiants d'atteindre la
professionnalisation _____ 16

4. Encadrement pédagogique en stage par le formateur référent de stage _____ 17

5 Fin du stage et retour à l'institut ou l'école _____ 17

VI. Evaluation des dispositifs et démarche qualité-----

VII- Vie étudiante _____ 18

ANNEXES _____ 19

I. La formation initiale : 10 Filières de formation

1. 10 filières et référentiels. Quotas et capacités d'accueil

La formation à l'IRFSS (Institut régional des formations spécialisées en santé) comprend 10 filières et 10 référentiels de formation et fait l'objet de l'attribution de quotas et ou de capacités d'accueil réglementés.

Formation IFSI : [Contexte réglementaire](#)

- Référentiel de formation : Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état infirmier modifié
- Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier
- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux modifié par Arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Convention relative au programme régional d'aide à la mobilité étudiante PRAME, volet sanitaire et social renouvelable chaque année.
- Convention 2017 – 2021 entre CERFAH – UFA
- Convention de partenariat pour l'organisation des formations en soins infirmiers conduisant à la collation du grade licence : signée le 14 juin 2011
- Convention d'application de l'accord de coopération internationale spécifique à la formation infirmière entre AMU et l'APHM d'une part, et l'université de Montréal et la Faculté des Sciences Infirmières (FSI) de Montréal d'autre part : signé le 22 décembre 2011
- Protocole d'entente entre les IFSI de l'APHM et la FSI de Montréal : signé le 31 décembre 2011
-

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_du_31_juillet_2009.pdf

Formation IADE : [Contexte réglementaire](#)

- Référentiel de formation : Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat Infirmier Anesthésiste modifié par l'arrêté du 17 janvier 2017

Convention de partenariat relative à l'organisation des formations conduisant à la reconnaissance du grade de master au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste : Signée le 4 mai 2015 entre **la Région SUD – ARS PACA – AMU – APHM – Université Nice Sophia Antipolis – CHU Nice**

Formation MERM : [Contexte réglementaire](#)

- Arrêté du 9 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale.
 - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042319968>
- Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
 - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036819285>

- Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical et portant dispositions diverses
➤ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041459898/>
- Convention entre CERFAH – UFA IFMEM Laurent CHEVROT du 29/1/2020
- Convention de partenariat relative à l'organisation des formations conduisant à la reconnaissance du grade de Licence au diplôme d'Etat manipulateur d'électroradiologie médicale, renouvelée le 21 avril 2022.

Formation PPH : [Contexte réglementaire](#)

- Arrêté du 02 août 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière.
- Les référentiels de formation sont en cours d'élaboration.
- un projet à titre expérimental comme le prévoit l'article 51 de la loi ma santé 2022 en attente de validation par la DGOS

Formation IFA : [Contexte réglementaire](#)

- Arrêté du 17 avril 2022
www.legifrance.gouv.fr/jorf/jo/2022/04/17/0091#:~:text=Lois%20et%20D%C3%A9crets%22-,JORF%20n%C2%B0%200091%20du%2017%20avril%202022,www.legifrance.gouv.fr/eli/jo/2022/4/17/0091,-T%C3%A9l%C3%A9charger%20le%20Journal
- Grade Master

Formation IFCS : [Contexte réglementaire](#)

- Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé, version consolidée au 1 avril 2010
- Convention avec la Faculté d'Économie et de Gestion (FEG) - AMU pour le Master Gestion des Compétences et des Ressources Humaines.

Formation IBODE :

[Contexte réglementaire](#)

- Convention avec le CERC (Centre d'Enseignement et de Recherche Clinique) pour simulation du rôle d'aide opératoire.
- Arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire. La réingénierie est en cours.

- Arrêté du 27 janvier 2015 relatif aux actes et activités et à la formation complémentaire prévue par le Décret N° 2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire
- Arrêté du 24 février 2014 relatif aux modalités d'organisation de la Validation des Acquis de l'Expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire (JO N° 0055 du 6 mars 2014) modifié par l'arrêté du 19 décembre 2016
- Instruction N° DGOS/RH2/2017 du 26 avril 2017 relative aux champs d'exercice des infirmiers de bloc opératoire et à la Validation des Acquis de l'Expérience pour l'accès au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire

A compter de la rentrée 2022

- Arrêté n° 2022-732 du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045696964>

- Décret de 27 avril 2022 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier d bloc opératoire et à l'attribution d'un grade master.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045696601>

Formation PDE :

[Contexte réglementaire](#)

- Texte de référence arrêté du 12/12/1990, le futur référentiel serait attendu pour mise en œuvre à partir de septembre 2023
- Arrêté de formation <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006059476/>

- **Formation IFAS et IFAP :**

[Contexte réglementaire](#)

IFAS : Arrêté du 10 juin 2021

- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646160>

IFAP : Arrêté du 10 juin 2021

: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646217>

Quotas et capacité d'accueil de chaque filière :

Filière	Quotas annuels d'étudiants et élèves
AS/AP	AS : 106 AP : 80
Ambulancier	2 sessions de 44/an par rentrée septembre et 32 /an par rentrée février 1 classe d'apprentissage de 12
Préparateur en pharmacie	60
Infirmier	Capelette : 170 Nord : 170 Sud : 170
Manipulateur d'électroradiologie médicale	55
IADE	52
IBODE	60
Puériculteur	70
Cadre de santé	105

2 : La formation continue du pôle IRFSS : une activité complémentaire.

Les instituts de formation participent dans leur mission au développement de la formation continue dans le domaine relatif à leur filière. Cela permet d'offrir aux professionnels un développement constant de leurs compétences au fil de leur carrière.

Formation IADE :

-Préparation au concours d'entrée

Formation AS/AP :

Préparation à l'entrée en IFAS (financement Région)

Adaptation à l'emploi des AS et AP dont le diplôme est antérieur à 2005 et 2006 (juin 2022 : en attente des directives de la DGOS).

Adaptation à l'emploi des diplômes européens pour AS et AP (DRJSCS).

Obtention des diplômes AS et AP par équivalence pour les post 1^{ère} année IFSI et sage-femme.

Formation IBODE :

- Actes exclusifs IBODE.
- Adaptation à l'emploi des infirmiers travaillant en bloc opératoire.
- Tutorat.
- Journée de perfectionnement des IBODE en poste.
- Préparation au concours d'entrée.

Formation IDE :

-Préparation au concours d'entrée

Formation IFCS :

-Préparation au concours d'entrée

3 : Centre d'apprentissage

L'apprentissage est une formule permettant aux élèves et étudiants d'effectuer leur cursus de formation tout en étant déjà intégrés dans leur futur établissement ; Ils perçoivent un salaire et sont impliqués dans le projet d'établissement dans lequel ils évoluent et dont ils sont partie intégrante. Certaines formations sont déjà engagées dans l'organisation de parcours en apprentissage : **l'IFSI Capelette ; l'IFA, le CFPPH, l'IFMEM.**

L'apprentissage représente un réel avantage pour l'employeur qui intègre à terme un collaborateur possédant la culture de l'entreprise. Il est fondé sur le transfert de compétences par les cadres formateurs d'IFSI, les tuteurs et les maîtres d'apprentissage, il offre aux jeunes un itinéraire concret pour acquérir à la fois la connaissance théorique, l'aptitude pratique, les compétences pour maîtriser un métier, pour comprendre l'entreprise, acquérir les savoir-faire indispensables et ainsi accroître leurs aptitudes à être plus rapidement intégrés.

4 : Centre de préparation au concours et remises à niveau

L'IRFSS propose aux futurs élèves et ou étudiants des cycles de formations préparatoires aux différents concours et des remises à niveau. Ainsi toutes les personnes souhaitant accéder à un diplôme peuvent trouver à l'IRFSS des ressources pédagogiques adaptées à leur niveau et un accompagnement spécifique et personnalisé dans l'élaboration de leur projet professionnel.

5: LA VAE

La validation des acquis de l'expérience est un dispositif permettant à des professionnels en exercice de valoriser leurs compétences et d'accéder à un diplôme d'état par la voie d'une formation en cursus partiel. Les filières concernées sont :

- **IFAS, IFAP, IBODE, CFPPH**

6 : Centre de documentation. Développement de la Recherche

Le CDI propose aux élèves et étudiants en santé de l'AP-HM , des revues professionnelles, ouvrages, manuels, et guides spécifiques à leur spécialité ainsi que dans les différents domaines des sciences humaines. Il permet aux étudiants d'approfondir les savoirs et enseignements et d'offrir des ressources pour leur travail de recherche.

- **Une salle informatique** : Les étudiants peuvent travailler sur les postes informatiques, effectuer des recherches, accéder à leur espace étudiant et messagerie.
- **Une imprimante** : Elle permet la photocopie, la numérisation et l'impression des travaux des étudiants.

L'accompagnement des étudiants : A côté de la gestion des prêts d'ouvrages et la consultation des travaux des étudiants, la cadre de santé du CDI assure une mission d'accompagnement des étudiants dans leur recherche documentaire.

II- Organisation générale de la formation

Vous trouverez le référentiel de chaque formation sur le lien correspondant : www.legifrance.gouv.fr

- 1- Dispositif IFSI : enseignement et stages
- 2- Dispositif IFMEM : enseignement et stages
- 3- Dispositif IFCS : enseignement et stages
- 4- Dispositif IFIP : enseignement et stages
- 5- Dispositif IADE : enseignement et stages
- 6- Dispositif IBODE : enseignement et stages
- 7- Dispositif IFIP : enseignement et stages
- 8- Dispositif IFAS/IFAP : enseignement et stages
- 9- Dispositif IFA : enseignement et stages
- 10- Dispositif CFPPH : enseignement et stages

III- Conception générale de la formation

1 : Concepts du Projet Pédagogique

Le projet pédagogique s'inscrit dans :

- **l'évolution du contexte économique, social et réglementaire**, notamment, en termes d'évolution du système de santé, de décentralisation au sein de la Région Sud et de formation par des référentiels nationaux en lien avec le ministère de la santé et le ministère de l'enseignement supérieur pour les formations universitarisées.
- **l'évolution des pratiques et coopérations professionnelles** et l'apparition de nouveaux métiers (développement des pratiques avancées dans certaines filières)
- **l'actualité de la réingénierie des formations paramédicales** dans le cadre de la mise en place de la réforme LMD.
- **La politique « Handicap »** au sein des écoles et instituts de formations qui est organisée autour d'un référent Handicap sur le pôle formation et de cadres formateurs référents pour chaque filière.

L'objectif est d'accueillir et d'informer l'élève/étudiant en situation de handicap. L'élève/étudiant est accompagné à toutes les étapes de sa formation, du concours à la diplomation. Ce dispositif facilite l'accessibilité à la formation, par le repérage des situations de handicap dès les premières relations, et la mise en œuvre des aménagements autorisés. C'est une réponse construite avec la personne en situation de handicap, les partenaires et les membres de l'équipe pédagogique afin de sécuriser le parcours de formation dans des situations de handicap avérées.

2 : L'Objectif global et Finalité de la formation

- **Nos objectifs répondent à plusieurs exigences :**

Objectif de politique publique national : En lien avec l'accompagnement de la transformation du système de santé.

Objectif de santé publique : Former aux soins au bénéfice de la population à tous les stades de la vie, au service des personnes porteuse de handicap, de maladie aigue/ chronique, de pathologie de santé mentale conformément à la définition de l'OMS concernant le développement du concept de la santé pour tous.

Objectif de santé publique régional : En lien avec la prévention, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Objectif des formations en santé : Il s'agit de la construction d'une identité professionnelle reposant sur un socle de compétences attendus pour l'exercice de la profession. Ce futur professionnel sera autonome, responsable et réflexif. Il sera en capacité de questionner les situations de soins et d'en déterminer des axes d'amélioration.

➤ **Nos Finalités :**

L'acquisition de compétences des professionnels en devenir est indispensable pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité. Pour cela il mobilise différents savoirs en interrelations de situations qui leur donnent sens.

➤ Selon G. Leboterf « un professionnel

- s'inscrit dans un processus continu d'amélioration de ses performances,
- se réfère non seulement à une morale mais au-delà à une éthique,
- sait mobiliser sa subjectivité et toutes ses sources identitaires dans sa vie professionnelle,
- définit son identité professionnelle par rapport à ce qu'il est capable de réaliser,
- se conduit de façon autonome : il se donne des règles, assume les responsabilités, connaît ses limites et travaille en interdépendance,
- sait gérer une situation complexe : il sait agir et réagir avec pertinence, il sait mobiliser ses ressources dans un contexte professionnel, il sait combiner des savoirs multiples et hétérogènes, il sait transposer, il sait apprendre à apprendre, et surtout, il sait s'engager. »

➤ **L'E/e peut développer ses compétences que s'il est placé au sein d'une équipe, elle-même ressource sur une ou plusieurs compétences et il devra pouvoir évoluer dans un environnement professionnel stable, favorable et bienveillant.**

Le Projet Pédagogique tendra à développer les notions **d'inter disciplinarité et ou d'inter filiarité** afin que l'étudiant, à la fin de ses études, soit en capacité de se situer dans une équipe de professionnels de santé.

En cohérence avec la réforme récente gouvernementale « **Ma santé 2022** » où l'accent est mis dans le renfort des coopérations des différents acteurs de santé, le futur professionnel de santé apprendra, au fil de sa formation, à se positionner de manière constructive et collaborative au sein d'une équipe dont les compétences sont diversifiées et complémentaires au service du patient. L'optimisation des ressources de formation seront développées tout au long du processus d'apprentissage en continuité des référentiels qualité et ce **dans une démarche d'amélioration continue** et dans un contexte en perpétuelle évolution.

Reference code de déontologie des infirmiers 2016 n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 Art L.4312-1

Art R 4312.1 à R .4312-92 du code de santé publique.

L'obtention de diplômes d'état :

Les diplômes garantissent que les professionnels de santé :

- sont compétents, autonomes, responsables, réflexifs.
- sont capables d'adopter une posture professionnelle adaptée au métier exercé, adaptable à l'environnement en tenant compte des aspects éthiques et juridiques relatifs à leur engagement professionnel.
- donnent aux élèves et étudiants une haute qualification dans les matières constituant le « **cœur de métier** ».

3. Les valeurs du projet pédagogique :

Les écoles et instituts de formation de l'AP-HM visent cette mission en respectant des valeurs relevant d'une philosophie humaniste et laïque basée sur :

- **Le respect de l'individu** dans toute sa globalité sans jugement, quel que soit sa nationalité, son appartenance religieuse ou sa condition sociale.
- **Le principe de neutralité** sera le fondement de nos missions pédagogiques et au cœur des comportements de tous.
- **Le respect des valeurs éthiques** grâce à la collaboration avec les professionnels de santé, en s'adaptant aux besoins de santé, aux évolutions des pratiques et des nouvelles technologies et en visant des prises en charge de qualité.
- **Le respect du règlement intérieur des Hôpitaux de l'AP-HM comme des autres structures de soins dans lesquelles l'élève ou l'étudiant sera accueilli en stage.**

4 : Les principes pédagogiques :

Le concept d'éducabilité : Il s'agit d'une « éthique de conviction qui va responsabiliser l'enseignant »¹ selon laquelle tous les étudiants peuvent et doivent réussir. Ce concept couplé avec ceux de la formation d'adulte, permet de renvoyer les étudiants à leurs responsabilités et à se saisir des dispositifs proposés

Seront prises en compte dans cette démarche, la valorisation des ressources personnelles, l'intégration des besoins d'épanouissement et de réalisation personnelle. Le positionnement professionnel est « **de savoir où l'on est, ce que l'on fait, pourquoi on le fait, poser sans cesse la question du sens et agir en conséquence** »².

L'accent est mis sur une pédagogie active, fondée tant sur le questionnement que sur le contenu et la pratique :

- **Une pédagogie différenciée** : Le parcours de l'étudiant ou élève (e/E) apparaît comme un véritable processus de transformation où chacun doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Dans ce sens, une pédagogie personnalisée doit permettre à l'e/E de développer son projet professionnel, d'être acteur et auteur de sa formation.
- **Une approche par compétences** : Les e/E doivent savoir utiliser les connaissances acquises, les mobiliser dans leurs activités professionnelles et les transférer lors de situations nouvelles. Cette méthode privilégie le raisonnement plutôt que l'exécution et l'imitation de normes et de modèles. Le formateur y est plus un accompagnateur qu'un formateur. La pédagogie est basée sur le questionnement, la pratique réflexive, l'écriture, et l'apprentissage des techniques par simulation lors de situations concrètes cliniques. L'accent est mis sur les séquences pratiques en groupes en application des cours théoriques. La pédagogie de la découverte, de l'essai/erreur est utilisée lors de la mise en situation simulée.
- **Le principe de pédagogie par alternance** : L'acquisition des connaissances et savoirs faire reliés à des situations professionnelles, leur mobilisation en situations de soins s'appuient sur la maîtrise des concepts et la pratique régulière d'analyse de situations professionnelles. Pour cela, les stages occupent une place prépondérante dans les dispositifs de formation.
- **La pédagogie par simulation technique** : Le développement de la formation par les techniques de simulation est un enjeu qui doit répondre à la réglementation, au guide des bonnes pratiques de la HAS et au principe éthique « **jamais la première fois sur un patient** ». L'utilisation des simulateurs en réalité virtuelle permet une immersion des e/E dans un milieu qui se veut fidèle à la réalité en termes d'environnement, d'équipement, de situations cliniques.

¹ G. Avanzini

² D. Dubasque

Les formateurs peuvent créer des scénarii cliniques interactifs avec un logiciel et optimiser les études de cas qui se rapprochent au plus près de la réalité des pratiques professionnelles. Ainsi, les e/E vont interagir avec ce « patient-mannequin », apprendre à maîtriser leurs émotions pour une réponse adaptée.

La simulation technique permet de favoriser le travail en équipe, de prendre des décisions plus facilement que dans la réalité du stage en se libérant de la pression du risque au vrai patient. Elle permet d'évaluer la démarche de soins, le cheminement intellectuel, et de se rassurer sur leur mission dans les futurs stages.

- **Évaluation et pédagogie de la réussite** : Le pôle formation ainsi que ses acteurs sont tous impliqués dans une dynamique pédagogique visant la réussite des élèves et des étudiants dans leur parcours de formation et l'obtention de leur diplôme d'Etat. Ainsi un dispositif d'aide aux élèves en difficulté est mis en place dans toutes les filières de formation : ils peuvent bénéficier au cours de leur formation d'un accompagnement personnalisé, de coaching, d'heures de soutien dans une discipline identifiée, d'un renforcement de leurs compétences sous forme d'ateliers pratiques s'ils le souhaitent.

5. L'Alternance :

Les formations se déroulent en alternant les temps de cours théoriques et l'apprentissage pratique sur les terrains de stages. L'évaluation des compétences permet de faire le lien dans les deux domaines théorique et pratique.

Il ne s'agit pas d'une simple succession de « temps » théoriques et pratiques mais d'une alternance dite « intégrative » au cours de laquelle théorie et pratique doivent s'articuler et s'enrichir.

Dans ce schéma, pour les filières universitarisées, les unités d'enseignement contributives sont replacées autour des unités intégratives permettant la construction des compétences et leur mobilisation est suscitée par les formateurs dans toutes les activités pédagogiques en stage et en institut ou école.

Il s'agit de définir des situations didactiques d'apprentissage classées par famille qui sont travaillées en transversalité tout au long de la formation pour respecter une progression et garantir une cohérence pédagogique. Chaque année de formation décline ses objectifs et les situations emblématiques étudiées afin de déterminer un « fil conducteur » connu de tous.

De manière concomitante, ces situations s'articulent avec la formation clinique qui est organisée autour des mêmes objectifs pédagogiques : l'accent est donc mis sur le partenariat avec l'ensemble des acteurs qui participent à la formation des étudiants. La construction pédagogique s'inscrit dans l'alternance intégrative et s'articule autour des savoirs et savoirs faire. Ainsi l'apprenant est en capacité de comprendre et d'agir face à des situations professionnelles de complexité croissante en transférant ce qu'il a intégré dans la situation de base. Ainsi la démarche réflexive lui confère tout son sens. La formation clinique, déroulée au cours des séquences pédagogiques, répond aux exigences de qualité et de sécurité des soins. Une attention spécifique sera portée aux étudiants qui sont en contrat d'apprentissage. Il en est de même pour tous les étudiants qui occupent un emploi durant leur formation.

IV- Méthodes, Suivis pédagogiques et Coaching

1 : La démarche pédagogique :

1 .Le concept : « Enseigner, Former, Apprendre »

La démarche pédagogique se réfère aux trois processus : « *enseigner - former – apprendre* », inscrits dans le triangle pédagogique (Jean HOUSSAYE, 1993). Le fondement de cette théorie repose sur la situation pédagogique inscrite dans un triangle délimité par trois pôles : le professeur, l'élève et le Savoir.

Ainsi, selon Jean HOUSSAYE : « *Les processus sont au nombre de trois : « enseigner », qui privilégie l'axe professeur/savoir ; « former », qui privilégie l'axe professeur/élèves ; « apprendre », qui privilégie l'axe élèves/savoir.* Ces trois processus sous-tendent les stratégies et démarches pédagogiques mobilisées pour « faire vivre » le projet pédagogique, dans le respect de ses grandes orientations et de ses principes pédagogiques.

⇒ Le processus ENSEIGNER :

L'appropriation de ces contenus d'enseignement n'est jamais une finalité en soi, mais un moyen opératoire pour répondre aux exigences de la fonction. Les contenus d'enseignement ne sont donc pas des connaissances à « emmagasiner », mais des concepts, théories et outils à mobiliser dans des situations professionnelles.

⇒ Le processus FORMER :

C'est dans ce processus que s'inscrit la spécificité des formateurs permanents. À partir de leur expérience confirmée de la fonction d'enseignement, ils favorisent l'appropriation des contenus dispensés lors du processus ENSEIGNER, et initient une démarche réflexive.

⇒ Le processus APPRENDRE :

Dans le processus APPRENDRE, les élèves et étudiants sont placés au centre du dispositif de formation, la démarche pédagogique vise à les mettre en situation de participer activement à leur formation. Pour cela, ils disposent de temps de formation autogérés au cours desquels ils peuvent disposer de moyens pédagogiques (permanence pédagogique des formateurs, connexion aux bibliothèques universitaires de l'AMU, accès aux centres de documentation, salles informatiques et autres ressources pédagogiques) ; ceci leur permet d'optimiser les moyens et les ressources proposés pour se former. Ces temps de formation autogérés ne sont pas des congés, ils sont inscrits dans une planification scolaire conformément aux textes régissant la formation. Une permanence pédagogique est assurée pour répondre aux besoins des étudiants.

➤ « Apprendre en 2021 et pour les années à venir » - Les perspectives ?

Une variété infinie de nouvelles méthodes s'offre à nous, e/ E et enseignants-formateurs.

L'Impact de la crise sanitaire survenue en 2020 entraîne une modification profonde dans le processus d'« Apprendre » : la distance supprime la proximité et les modifications des comportements tant des élèves et étudiants que des formateurs devant passer aux outils numériques, changent considérablement la relation pédagogique. De ce fait, on assiste aussi à un changement de la demande des é/E pour acquérir leurs savoirs et compétences.

La pédagogie à distance favorise une réflexivité plus importante et plus de créativité, plus d'attention de la part du formateur qui doit lui-même savoir développer la bonne posture.

Le management pédagogique est différent et la gestion des individus est plus forte. On observe une plus grande adaptabilité des apprenants qui sont plus vifs, plus autonomes en distanciel.

Coté e/E, la pédagogie à distance a ses limites et les apprenants privilégient, pour la plupart d'entre eux, le **PRESENTIEL**.

- Enseigner c'est fondamentalement vivre une relation en présentiel.
- Dans le présentiel, il y a l'informel, la communication non verbale qui représente une grande partie de la personnalité de l'apprenant, laquelle doit rentrer en ligne de compte dans la posture professionnelle attendue.
- Un passage de savoirs tacites est également observé lorsque l'on est en situation de présentiel.
- Les **cœurs de métier** sont basés sur l'échange et se font nécessairement en présentiel.

Pour toutes ces raisons notre projet pédagogique privilégiera **les méthodes pédagogiques en présentiel** tout en intégrant de nouveaux outils numériques dès lors qu'ils auront fait l'objet d'une réflexion en équipe sur leur utilisation et sur les choix de cours retenus pour cette adaptation.

À l'AP-HM, le formateur en institut ou école est un professionnel de santé diplômé qui partage les valeurs de l'équipe et s'inscrit dans les missions institutionnelles. Son rôle est d'accompagner l'étudiant dans la construction de son apprentissage et dans son parcours de professionnalisation. Il conçoit et anime des situations apprenantes favorisant la transversalité par l'élève ou l'étudiant en suscitant l'auto-évaluation et l'analyse réflexive. La posture du formateur est prompte à favoriser la création de compétences en s'appuyant sur **des savoirs « ancrage »** dont les contenus sont organisés et listés par année de formation sous forme de niveaux attendus (cf. référentiels)

De leur côté, les e/E doivent s'engager à prendre en charge de manière responsable leur formation et s'inscrire dans ce contrat d'enseignement avec l'institut ou l'école.

Un contrat pédagogique personnalisé est formalisé en cas de difficulté particulière d'un e/E : il vise à engager formellement chacun des acteurs dans la prise en charge et l'implication de l'e/E, afin de mettre à sa disposition tous les moyens et ressources dont il a besoin dans le cadre de sa progression.

2. Le suivi pédagogique :

Il s'articule autour de trois temps distincts

1. L'Accompagnement individuel par chaque formateur sous forme d'entretien.

La structure de l'entretien se fait à partir du projet professionnel. Chaque étudiant remplit ses points forts, ses objectifs, et ce qu'il compte mettre en place pour atteindre ses résultats. Une analyse sur ses différentes approches permet un échange riche avec le formateur et de mettre en lien les compétences attendues et la bonne posture tout en valorisant ses atouts et améliorant ses points perfectibles. Le portfolio ou autre document pédagogique propre à la filière doit être le support de l'entretien.

2. L'Accompagnement collectif :

Points de rencontre deux à trois fois dans l'année dans la promo. A partir de points forts qu'ils ont rencontrés et traités en groupe, ils restituent à l'ensemble de la promo leurs conclusions.

Il conduit les instituts ou écoles à réfléchir et déterminer la posture du formateur dans le cadre du suivi pédagogique.

Ainsi, un référentiel de bonnes pratiques et une fiche de mission du référent pédagogique ont été réalisés.

Le suivi pédagogique peut être individuel ou collectif, à la demande de l'équipe pédagogique et/ou de l'élève. Il comprend :

- l'analyse des pratiques professionnelles
- le débriefing des stages
- le suivi et l'explicitation des cours universitaires : mise en œuvre des savoirs théoriques en opérationnels

3. L'évaluation :

Elle revêt plusieurs formes :

- La correction de Copies écrites et anonymes réalisée soit par des intervenants soit par les formateurs.
- L'évaluation des travaux de groupe
- L'évaluation des compétences en collaboration avec le terrain lors de retours de stage
Ou lors de TP ou de simulation technique en institut.

- Lors de difficultés une compétence peut être revalidée en institut ou en stage. Un contrat pédagogique peut être réalisé.

Le formateur représente, en lien avec la direction de sa filière, l'évaluateur général de l'apprenant au vu du référentiel dont il est le garant pendant toute la durée des études.

Les résultats des é/E sont examinés soit par les commissions d'attribution des crédits pour les filières universitarisées, soit par un conseil pédagogique ou technique pour les autres filières.

4. Le coaching :

Le coaching offre aux élèves/étudiants un accompagnement professionnel différent du suivi pédagogique. Il s'agit d'une pratique où l'humain est fondamental, une intervention éducative, déclenchée à l'initiative de l'étudiant, qui privilégie la question du sens et la valorisation des potentiels. Lors d'entretiens individuels et confidentiels, le coach écoute, stimule, questionne pour que le coaché construise lui-même son chemin. Ces entretiens se déroulent dans un espace d'écoute privilégiée et de confiance favorable à la réflexion sur soi. Cette pratique est réalisée par une équipe de 3 coachs formés à l'accompagnement.

V. Stages et Formation Clinique

1. Les stages et la formation clinique en stage

De manière générale, pour toutes les formations, le stage est un temps essentiel de la formation : son encadrement, sa préparation et son exploitation constituent un des objectifs pédagogiques prioritaires des instituts ou écoles.

Le stage permet d'acquérir et de consolider :

- Les méthodes d'observation, de diagnostic, d'analyse et de résolution de problèmes de santé en situation réelle
- Les savoirs et savoirs faire pratiques et relationnels
- L'acquisition d'une posture professionnelle et le développement des capacités d'adaptation par l'auto-évaluation
- L'intégration dans une équipe de soins pluridisciplinaire

L'acquisition des compétences en situation et l'acquisition des activités professionnelles se font progressivement au cours de la formation.

2. La qualification et l'agrément des stages

Les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources qu'ils peuvent offrir aux étudiants.

Un stage est reconnu « qualifiant » lorsque le maître de stage se porte garant de l'encadrement de l'élève/étudiant et de la mise à disposition des ressources, notamment en ce qui concerne la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage.

Pour les étudiants cadres, le maître de stage doit être un cadre de santé titulaire du diplôme cadre de santé.

Les entreprises de transport sanitaire, terrains de stage de l'IFA, doivent répondre à des critères précis de l'ARS et de l'IFA (cf. référentiel ambulancier).

En outre, les critères de qualification d'un stage sont :

- L'élaboration d'une charte d'encadrement
- L'élaboration d'un livret d'accueil et de ressources du stage
- L'élaboration d'une convention de stage

3. L'organisation et la construction des stages

Chaque e/E bénéficie d'une individualisation de son parcours de formation, prenant en compte d'une part son évolution, sa progression, les compétences développées, les souhaits spécifiques du futur exercice professionnel, et d'autre part, les attentes inhérentes au métier et aux missions qui s'y rattachent quel que soit le secteur d'exercice.

L'individualisation de la formation par un suivi personnalisé priorise le projet professionnel de l'é/E qui constitue réellement le fil conducteur de sa formation et contribue à le préparer à sa prise de fonction.

En formation IFSI : Le parcours de stage de l'étudiant sur les 3 années de formation est conçu par le coordonnateur des stages et l'équipe pédagogique selon des règles établies. Les stages recouvrent 4 secteurs selon les règles du référentiel :

- Les soins de courte durée
- Les soins en santé mentale et psychiatrie
- Les soins de longue durée, soins de suite et de réadaptation
- Les soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie

Le stage au choix du semestre 6 est organisé en fonction des critères de compétences restant à valider et du projet professionnel de l'étudiant sur avis du référent pédagogique.

En formation MEM : Le parcours de stage de l'étudiant sur les 3 années de formation est conçu par le coordonnateur des stages et l'équipe pédagogique selon les règles du référentiel. Il est validé par la direction. Les stages se déroulent sur une durée de 3, 4 ou 6 semaines consécutives.

En formation PPH : La durée des stages varie entre 2 et 5 semaines conformément au référentiel de formation. Les lieux de stages sont agréés par le pharmacien inspecteur régional de l'ARS sur proposition du Directeur du CFPFH.

En formation IFA : Les stages cliniques (SAU, cours ou moyen séjour, SMUR ou SAU) sont d'une durée de 5 jours et la durée du stage de professionnalisation en entreprise de transport sanitaire est de 10 jours.

En formation IBODE : Le formateur référent de la promotion construit une offre de stages par disciplines et par périodes pour les 18 mois de formation. Chaque élève, lors d'une séance collective, choisit ses stages en respectant les règles établies par la réglementation et l'équipe pédagogique. Les stages varient de 2 à 6 semaines pour les stages chirurgicaux et 1 semaine pour les stages stérilisation, hygiène et endoscopie

En formation IADE : Le formateur référent de la promotion construit une offre de stages par disciplines et par périodes pour les 24 mois de la formation. Chaque étudiant lors d'une séance collective choisit ses stages. Le parcours de stage est validé sur la base du référentiel de formation et du projet pédagogique de l'école. La durée des stages varie selon les disciplines obligatoires (2 à 4 semaines).

En formation IFCS : Les attentes de l'IFCS vis-à-vis de ces partenaires sont importantes car ils contribuent de façon directe à la validation des modules et donc à l'attribution du diplôme de cadre de santé³. Conformément à ce que permet la réglementation, l'IFCS AP-HM a opté pour une organisation des stages qui est de :

- 3 semaines de stage en entreprise,
- 3 semaines de stage d'encadrement,
- 3 semaines de stage de formation,
- 4 semaines de stage d'approfondissement

³ cf. Annexe 5 : Objectifs de stages

En formation PDE : Les stages cliniques (néonatalogie, réanimation néonatale, PMI, crèche, chirurgie ou médecine pédiatrique) sont d'une durée de 4 semaines : 5 stages dans l'année.

En formation d'AS et d'AP : 6 stages de 4 semaines (hospitalisation, extra hospitalier...)

Le tableau récapitulatif de la durée et des lieux de stages de chaque filière de formation se trouve en annexe.

4. Les moyens, méthodes et outils permettant aux é/E d'atteindre les objectifs de professionnalisation

Pour toutes les formations :

- Lors du stage : les étudiants en stage sont encadrés par les professionnels de terrain. Leur rôle est primordial. **Le maître de stage est le responsable de l'é/E**
L'accompagnement pédagogique par les formateurs autour du stage est à la fois individuel et collectif. Il permet un suivi des acquisitions techniques et relationnelles ainsi que des objectifs d'apprentissage de l'étudiant. Les apprentis reçoivent une ou plusieurs visites du CERFAH.
- Un bilan mi- stage réalisé par les professionnels de terrain est obligatoire et doit être tracé. En cas de difficultés rencontrées par l'é/E, un entretien doit avoir lieu entre lui, le formateur et le tuteur. L'organisation du stage peut être réajustée si besoin (changement de service, par exemple).
- Le bilan de fin de stage doit être fait **en présence de l'é/E** par les professionnels ayant encadrés celui-ci. Il porte sur le déroulement global du stage, l'atteinte ou non des objectifs, les acquisitions, les points de progression, les analyses de pratique et de situations rencontrées. Le tuteur coordonne cette évaluation et la formalise sur la grille d'acquisition des compétences en stage et la feuille de bilan de stage.
- En parallèle, l'étudiant qui dispose d'un portfolio ou d'un document équivalent, formalise sur la partie réservée, sa propre auto-évaluation qui peut être concordante avec celle du tuteur et qui servira de base à la discussion lors de l'entretien final. (cf. guide d'utilisation du portfolio en annexe)

En formation IFSI et en formation MEM et IBODE :

- Avant le départ du 1^{er} stage : enseignement sur la méthodologie de l'analyse de situations en groupes de 4 à 5 E avec étude de cas
- Avant chaque stage : un temps de préparation est mis en place par groupes. Ce travail est animé par le cadre formateur référent de stage ou le cadre de suivi pédagogique du groupe d'E et a pour objectif d'accompagner chaque E dans la définition de ses objectifs personnels pour le stage.

Il peut prévoir :

- Un temps de présentation des structures à partir des fiches d'identification, des chartes d'encadrement, des livrets d'accueil et de ressources diverses.
- Un temps d'accompagnement de l'étudiant pour compléter la fiche « formation » du Portfolio. Celui-ci élabore et rédige ses objectifs personnels en fonction, des ressources du terrain de stage, de son niveau d'acquisition et de ses besoins de progression. Il s'informe sur les connaissances théoriques et pratiques pré requises afin d'optimiser son stage.
- Une présentation, par typologie de stage, des objectifs et des compétences possibles à acquérir.

- Une présentation des formalités à remplir par l'E en vue du stage (contact du maître de stage, planning, Portfolio, convention de stage)

En formation IFA, au retour des stages cliniques, l'élève doit remettre un rapport de stage écrit dont le dernier effectué servira de base à une validation orale du module de communication. Le stage de professionnalisation, effectué en entreprise de transport sanitaire, comportera la validation du module « sécurité du transport sanitaire ».

En formation PPH, les élèves reçoivent un enseignement spécifique à la méthodologie de la note de situation et au rapport de stage.

En formation IFCS, chaque stage fait l'objet d'un travail préparatoire et d'une analyse de pratiques professionnelles en retour. Des regroupements à l'IFCS favorisent l'échange et la réflexion sur les pratiques autour des différentes thématiques prévalentes rencontrées durant le stage.

5. L'encadrement pédagogique en stage effectué par le formateur référent de stage

Il consiste à assurer la coordination avec l'établissement d'accueil, accompagner les équipes dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation, contribuer à la formation clinique de l'étudiant et à l'analyse de ses pratiques sur le lieu de stage, communiquer avec le tuteur et le maître de stage afin de suivre le parcours de l'étudiant, organiser des rencontres avec les étudiants sur les lieux de stage ou à l'institut ou école, réguler les difficultés éventuelles. (cf. fiche de mission du référent de stage en annexe).

6. La fin du stage et le retour à l'institut ou l'école

Suivi pédagogique individuel :

L'individualisation de la formation par un suivi personnalisé priorise le projet professionnel de l'étudiant lequel constitue réellement le fil conducteur de sa formation et contribue à le préparer à sa prise de fonction.

Retour de stage collectif :

Dans toutes les filières de formation, le retour sur la pratique, la réflexion et le questionnement sont accompagnés par un professionnel chargé de la fonction tutorale et/ou un formateur ; des séances collectives sont organisées permettant le partage des expériences du vécu en stage, des situations analysées, la mise en lien avec les connaissances déjà acquises ou de savoirs à développer.

VI . Evaluation des dispositifs et démarche qualité

Le pôle 47 s'est engagé le 17/01/2017 dans une première démarche d'évaluation des dispositifs de formation dans le cadre du référentiel RESEAU. Après avoir posé un diagnostic initial, un plan de progrès a été élaboré en intégrant des propositions d'optimisation comme la mise en place d'une cellule de stages commune aux 3 IFSI, créer un pool de formateur AFGSU qui assurerait les formations dans l'ensemble des écoles et Instituts de l'IRFSS et enfin développer la mutualisation des outils et le travail inter-institut.

Depuis 2018 le Conseil Régional PACA a initié une démarche qualité qui s'appuie sur le référentiel PVE Performance vers l'emploi.

Ce référentiel intègre de nouvelles exigences comme le développement durable, la prise en charge de l'apprenant porteur d'un handicap, la préparation à l'emploi, le suivi et l'évaluation de la performance.

La démarche a consisté dans un premier temps à un autodiagnostic à l'aide d'outils proposés dans différents ateliers territorialisés en PACA par la Région.

Puis dans un second temps un audit de labellisation qui a vérifié la conformité au regard des exigences du référentiel.

En effet les différents processus mis en œuvre dans un institut de formation ou école, de l'admission jusqu'à la certification ont été analysés au regard des critères et indicateurs déclinés dans ce référentiel.

Le dispositif de formation qui comprend le projet pédagogique commun avec la démarche d'accompagnement des étudiants, le suivi pédagogique avec l'analyse des résultats et des difficultés des étudiants, la qualité de l'encadrement en stage, et la qualité des interventions a été reconnu conforme à la norme.

De plus les processus support comme l'offre de stages, les outils comme le règlement intérieur réactualisés chaque année ont été évalués et jugés en adéquation avec les attendus.

Enfin les différents éléments de preuve exigés ont été apportés.

Ce travail collectif avec l'encadrement des différentes filières a permis de valoriser le « travailler ensemble » et d'obtenir la labellisation Performance vers l'emploi en mars 2020 pour le pôle 47.

VI Vie étudiante

Le règlement intérieur décrit et formalise les conditions de la vie étudiante dans les instituts de formation (cf règlement intérieur).

Les instituts ou écoles s'efforcent de mettre à disposition toutes les informations nécessaires aux études par différents moyens :

- Site internet d'information générale tout public <http://fr.ap-hm.fr/site/ecoles>
- Plateforme collaborative de publication d'éléments pédagogique <https://etudiant.ap-hm.fr> avec code individuel d'accès
- Accès personnel aux informations pédagogiques (planification, notes, stages ...) sur site internet MyKomunote
- Adresses mail APHM avec code individuel d'accès
- Outils de visio-conférences pour enseignements en distanciel (Skype entreprise, Jitsi)
- Salles informatiques en libre-service
- Code individuel ENT Faculté/AMU
- Affichage des informations dans chaque filière
- Mise à disposition des procédures de fonctionnement et des démarches spécifiques dans les secrétariats des filières
- Chaque élève/étudiant peut communiquer préférentiellement avec son cadre référent de suivi pédagogique et peut prendre RV auprès de la direction pour toute situation personnelle
- Des réunions entre la direction et les représentants des promotions sont prévues au cours de l'année puis dans le cadre de leur participation au conseil de vie étudiante
- Organisation d'une journée d'information à chaque rentrée et pour chaque filière.
- Depuis 2021, une journée dédiée à **l'inter filiarité** est mise en place **un vendredi par mois** ainsi qu'un **Espace No stress** a été créé dans le cadre du bien être des élèves et étudiants.

ANNEXES

- Planification annuelle de la formation: alternance cours et stages
- Planification du déroulement de la formation : organisation semestrielle ou modulaire et compétences à développer
- Guide des bonnes pratiques du suivi pédagogique
- Fiche mission du référent pédagogique
- Fiche mission du coach
- Fiche mission de délégués
- Conseil de la vie étudiante
- Accès informatiques

